



**DÉLIBÉRATION N° 25/32 DE L'AUE
AUTORISATION DU DIRECTEUR À LANCER, SIGNER ET À EXÉCUTER LE MARCHÉ
D'ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER DE BUREAU ET ACCESSOIRES**

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Lisa FRANCISCI, Joseph GALLETTI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Hervé VALDRIGHI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean ALFONSI à M. Joseph GALLETTI
Mme Véronique ARRIGHI à M. Don-Joseph LUCCIONI
Mme Angèle BASTIANI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Petru Antone FILIPPI à M. Ghjuvan' Santu Le MAO
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Jacques CICCOLINI, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Charles MARTINELLI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI, Charles VOGLIMACCI,

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRÉSENTES :

Monsieur Gilles SIMEONI, président du Conseil Exécutif de Corse
Monsieur Eric JALON, préfet de Corse

ETAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Energie
Monsieur Moana GARCIE, Adjoint au Payeur de Corse
Monsieur Andria GRASSI, pour la Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU la Délibération n°25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU la Délibération n°25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU la Délibération n°25/11 du Conseil d'Administration de l'AUE du 10 avril 2025, adoptant le Budget Primitif de l'AUE pour l'exercice 2025.
- SUR rapport de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Ont voté POUR (17) : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Joseph GALLETTI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Hervé VALDRIGHI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Directeur à lancer, signer et à exécuter le marché d'acquisition, livraison et installation de mobilier de bureau et accessoires pour les services de l'AUE.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 16 octobre 2025

Le Président,
Julien PAOLINI





CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 octobre 2025

Rapport du Président de l'AUE – N°3

Objet : Autorisation du Directeur à lancer, signer et à exécuter le marché d'acquisition, livraison et installation de mobilier de bureau et accessoires pour les services de l'AUE

Conformément à l'article 12 des Statuts de l'AUE, qui prévoit que le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'Agence et notamment l'organisation générale et le fonctionnement de l'Agence, le présent rapport vise à autoriser le Directeur à lancer, à signer et à exécuter un marché pour l'acquisition, la livraison et l'installation de mobilier de bureau et accessoires pour les services de l'AUE.

Conformément au nouveau Guide des procédures de Marchés Publics de l'AUE adopté par délibération du 15 mars 2018, la consultation sera lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R 2124-2 du CCP.

Nature du marché :

À l'issue de la consultation, il sera passé un accord cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1° , R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, dans la limite des montants suivants :

Objet	Montant minimum commande annuel HT	Montant maximum commande annuel HT
Acquisition, livraison et installation de mobilier de bureau	Pas de minimum de commande	70 000 €

Le marché sera conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Pour la première période d'exécution, le marché prendra effet à compter de sa date de notification et s'achèvera au 31 décembre de la même année.

Il pourra être reconduit trois fois par expresse reconduction pour une durée maximale de quatre ans.

Il vous est ainsi proposé de bien vouloir autoriser le Directeur à lancer, signer et exécuter le marché relatif à l'acquisition, livraison et installation de mobilier de bureau et accessoires pour les services de l'AUE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.